

> Vos garanties frais de santé

Les prestations ci-dessous viennent en complément du régime de base (Mutualité Sociale Agricole ou Sécurité sociale).

Le total des remboursements de la Mutualité Sociale Agricole (ou Sécurité sociale), de MHN et de tout autre organisme complémentaire ne peut excéder le montant des dépenses engagées.

DESIGNATION DES ACTES	Remboursement Régime de base	Remboursement MHN	Remboursement total Régime de base + MHN
Frais Médicaux			
Consultation et visite (médecin ou spécialiste)	70% BR	130% BR	200% BR
Auxiliaires Médicaux, soins infirmiers, massages, pédicure, orthophonistes, orthoptistes,	60% BR	40% BR	100% BR
Sages femmes	70% BR	30% BR	100% BR
Analyses, examens de laboratoire	60% BR	40% BR	100% BR
Radiographie, électroradiologie	70% BR	30% BR	100% BR
Participation forfaitaire sur les actes médicaux lourds (18 €)			Pris en charge
Cures thermales acceptées	65% BR	35% BR	100% BR
Transport remboursé par la SS	65%	35%	100% BR
Pharmacie	15 à 100%	Vignette blanche : 35%, bleue : 65%, orange : 85%	100% du TFR
Vaccins prescrits		40 € par an et par famille	40 € par an et par famille
Frais d'optique			
Verres, montures, lentilles remboursés par la SS	65% BR	390% BR+forfait de 350 € par an et par bénéficiaire	455% BR+forfait de 350 € par an et par bénéficiaire
Frais dentaires			
Soins et honoraires	70% BR	30% BR	100% BR
Parodontologie		100 € par an et par bénéficiaire	100 € par an et par bénéficiaire
Prothèses dentaires remboursées par la SS	70% BR	140% BR+forfait de 350 € par an et par bénéficiaire	210% BR+forfait de 350 € par an et par bénéficiaire
Orthodontie remboursée par la SS (enfants de moins de 16 ans)	100% BR	150% BR	250% BR
Appareillage			
Fournitures médicales, pansements, gros et petits appareillages, prothèses sauf auditives	de 65% à 100% BR	235% BR	300% BR
Prothèses auditives	65% BR	390% BR+200 € par an et par bénéficiaire	455% BR+200 € par an et par bénéficiaire
Hospitalisation (hors maternité, séjour en maison de repos, frais de placement en long séjour ou en cure médicale) et psychiatrie			
Secteur conventionné ou non			
Frais de séjour	de 80% à 100% BR	de 0% à 20% BR	100% BR
Honoraires	de 80% à 100% BR	de 400% à 420% BR	de 480% à 500% BR
Chambre particulière (hors maternité)			52 € par jour pendant 60 jours puis 25 € par jour
Frais d'accompagnement			52 € par jour pendant 30 jours
Forfait journalier hospitalier			Pris en charge
Participation forfaitaire sur les actes médicaux lourds			Pris en charge
Maternité Secteur conventionné ou non			
Frais de soins et de séjour	100% BR	200% BR	300% BR
Dépassement d'honoraires et chambre particulière	-	52 € par jour	52 € par jour
Actes de prévention (conformément aux obligations de prise en charge du contrat responsable)			
Prise en charge de l'intégralité des 7 actes de prévention			100% BR

BR : Base de Remboursement du régime de base (MSA/SS) - TFR : Tarif Forfaitaire de Responsabilité - PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale soit, à titre indicatif, 3 170 € au 01/01/2015. • Prestations effectuées dans le parcours de soins. Les pénalités financières appliquées hors parcours de soins ou en cas de refus d'accès au dossier médical personnel, la participation forfaitaire et les franchises médicales ne donnent pas lieu à remboursement. Une éventuelle diminution de l'indemnisation du régime de base ne sera pas compensée.

> Exemples de remboursement (dans le cadre du parcours de soins)

→ Consultation chez un généraliste : 23 €

Remboursement Sécurité sociale : 15,10 €

Remboursement MHN : 6,90 €

Reste à charge : 1 € (participation forfaitaire de 1 €)

→ Consultation chez un spécialiste : 50 €

Remboursement Sécurité sociale : 15,10 €

Remboursement MHN : 29,90 €

Reste à charge : 5 €

→ Des lunettes : 400 € (verres : 250 € et monture : 150 €)

(verres progressifs correction moyenne : +4 ; -4)

Remboursement Sécurité sociale : 10,48 €

Remboursement MHN : 389,52 €

Reste à charge : 0 €

→ Prothèse dentaire couronne céramique (base métallique): 500 €

Remboursement Sécurité sociale : 75,25 €

Remboursement MHN : 424,75 €

Reste à charge : 0 €

> Vos cotisations

Exploitants agricoles en activité

Cotisation « Adulte »

1,30 % PMSS

41,21 € / mois en 2015

Cotisation « Enfant* »

0,77 % PMSS

22,19 € / mois en 2015

PMSS : Plafond mensuel de la Sécurité sociale, au 01/01/2015 plafond prévisionnel égal à 3 170 €.

* gratuite à compter du 3^{ème} enfant

> Vos services

Le tiers payant : une dispense d'avance de frais

- Un réseau national de professionnels de santé conventionnés : des pharmaciens, radiologues, laboratoires d'analyses médicales, auxiliaires médicaux (kinésithérapeutes, infirmiers, orthophonistes, orthoptistes), établissements hospitaliers (soins externes), opticiens (notamment AFFLELOU, ALLIANCE OPTIQUE, GRAND OPTICAL, GROUPE LISSAC, KRYS, LA CENTRALE DES OPTICIENS, LA GENERALE D'OPTIQUE, OPTICAL CENTER, OPTICIENS ATOL, OPTIQUE VISUAL, REGARD ET VISION, OPTIC 2000...).

Le système de télétransmission Noémie : des remboursements simples et rapides

Un service pour vous :

- éviter l'envoi de décompte de remboursement du régime de base,
- faire bénéficier de remboursements automatiques et par virement dans les 48 heures après télétransmission.

Votre espace sécurisé sur www.particuliers.prevoyance.aprionis.fr : un suivi direct et régulier

Un espace internet personnalisé pour :

- consulter et modifier vos coordonnées personnelles,
- visualiser vos références contractuelles et la liste de vos bénéficiaires,
- accéder à vos remboursements santé (sur les 40 derniers jours),
- faire une demande de prise en charge hospitalière.

L'assistance : des garanties complètes, 7 jours/7 et 24 h/24

- Assistance gain de temps : informations juridiques, médico-sociales, vie pratique,
- Assistance bébé : information et conseils
- Assistance jeunes enfants : garde, école à domicile
- Assistance santé :
 - Ecoute, aide psychologique,
 - Aide à l'analyse des devis,
 - Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation et chirurgicaux à l'étranger
 - Service de téléassistance
- Assistance hospitalisation : aide à domicile, garde ou transfert d'enfants, présence d'un proche, garde d'animaux familiers, acheminement de médicaments
- Assistance décès : informations sur l'organisation des obsèques, aide ménagère, garde ou transfert des enfants ou petits-enfants, des ascendants, garde des animaux de compagnie, avance de fonds.